

## DU GESTION DES URGENCES EN MILIEU DU TRAVAIL

<b>DISCIPLINE(S)</b>	Médecine et santé
<b>DURÉE DES ÉTUDES</b>	un an
<b>COMPOSANTE(S)</b>	UFR Simone Veil - santé
<b>SITE(S) D'ENSEIGNEMENT</b>	Garches
<b>FORMATION CONTINUE</b>	

Améliorer la gestion de la prise en charge des urgences en milieu de travail (accidents ou urgences médicales).

Pour atteindre cet objectif, un enseignement spécifique sera dispensé, fruit d'une collaboration entre l'unité de pathologie professionnelle, de santé au travail et d'insertion et le SAMU 92, au sein de l'hôpital Raymond Poincaré, AP-HP, Garches.

### Compétences développées

L'objectif est l'amélioration de la gestion de la prise en charge des urgences en milieu de travail (accident du travail ou urgences médicales).

Pour atteindre cet objectif, un enseignement spécifique sera dispensé, fruit d'une collaboration entre l'unité de santé professionnelle, et le SAMU 92, au sein de l'hôpital Raymond Poincaré, AP-HP, Garches.

Il est attendu que les étudiants sachent gérer une situation d'urgence sur le lieu de travail, et ce dès l'alerte, les premiers soins, la mise en condition, la surveillance, la transmission à l'équipe spécialisée se présentant. Pour ce faire, l'étudiant doit connaître les grandes bases de la médecine d'urgence afin de pouvoir écrire ensuite les protocoles en entreprise.

Ce DU s'intègre principalement dans la coopération entre médecin du travail et médecin traitant dans le domaine de l'urgence (orientation n° 6).

Les compétences professionnelles développées sont :

- être capable de différencier une détresse vitale d'une urgence non vitale

- gérer la situation d'urgence sur le lieu de travail, et ce dès l'alerte, les premiers soins, la mise en condition, la surveillance, la transmission à l'équipe spécialisée se présentant
- être capable d'élaborer (médecin) ou participer à la validation (infirmier) d'un protocole d'urgence

## Conditions d'admission

---

### Public concerné et titre requis :

Médecins du travail diplômés ou en cours de formation (le diplôme de médecine du travail peut être français ou européen)

Internes de médecine du travail.

Infirmières du travail (le diplôme d'infirmière peut être français ou européen).

Dans tous les cas, en raison du nombre de places limité, (20) une autorisation d'inscription sera délivrée par le conseil pédagogique après examen du dossier (lettre de motivation et CV).

## Inscription

---

### CE DIPLOME N'OUVRE PAS EN 2019-2020

#### 1) Candidature :

Envoyer au préalable CV et lettre de motivation auprès de l'équipe pédagogique AVANT le 15 Octobre pour obtenir une autorisation pédagogique d'inscription :

alexis.descatha@rpc.aphp.fr

francois.dolveck@rpc.aphp.fr

armelle.severin@rpc.aphp.fr

secretariat.samu92@rpc.aphp.fr

#### 2) Inscription Administrative :

Une fois autorisé.e à vous inscrire, télécharger et retourner le dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives avant le 30 Octobre à :

Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines  
UFR Simone Veil - Santé  
Département DPC et Formation Médicale Continue  
2, Avenue de la Source de la Bièvre  
78180 Montigny-le-Bretonneux

### TARIF :

**Droits d'inscription universitaire** : 170€

#### + **Coût de formation** :

Financée par un organisme : 1 190€

Non financée : 690€

Les frais d'inscription sont à régler en ligne, lors de l'inscription administrative, après réception des identifiants envoyés par mail par notre Service (vérifier les indésirables).

- Si formation non financée : le coût de formation est à régler par virement, après réception du RIB envoyé par mail par notre Service avec l'accusé de réception de votre dossier (vérifier les indésirables).

- Si formation financée : modalités de règlement définies par l'organisme financeur dans le formulaire de financement (pages 3 et 4 du dossier d'inscription).

## Contenu de la formation

---

Enseignement : 100h

50h enseignement théorique en e-learning

10h enseignement dirigé en e-learning

40h enseignement pratique

6 journées réparties en 3 séminaires de 2 jours. Chaque séminaire est organisé autour d'un ou deux thèmes.

Dates 2018-2019:

1er séminaire: 21,22,23 Novembre 2018

2ème séminaire: 7, 8 Février 2019

3ème séminaire: 23 et 24 Mai 2019

## Contrôle de connaissances

---

L'enseignement est sanctionné par une session avec présentation orale d'un mémoire ou d'un protocole d'urgence sur le lieu de travail.

Seuls sont admis à se présenter les candidats autorisés par les responsable de l'enseignement, après contrôle de l'assiduité aux cours.

**Année post-bac de sortie**

[ Autre ]

## Adresses et coordonnées

---

**Directeurs de l'enseignement :**

Dr Alexis d'Escatha

Dr François Dolveck

Dr Armelle Séverin

**Responsables pédagogiques :**

Pr Dominique Fletcher

Pr Jacques Ameille

Dr Michel Baer

**Secrétariat pédagogique :**

secrétariat du SAMU 92

de 14h30 à 17h00

01.47.10.70.01

**Mails :**

alexis.descatha@rpc.aphp.fr

francois.dolveck@rpc.aphp.fr

armelle.severin@rpc.aphp.fr

secretariat.samu92@rpc.aphp.fr

**Comité scientifique :**

Pr Jacques Ameille

Pr Dominique Fletcher

Dr Michel Baer

Dr Marie Françoise Bourrillon

Dr Victoria Conde

Dr François Dolveck

Dr Alexis d'Escatha

Dr C. Tarin.

Dr Philippe Havette

Dr Thierry Lentz

Mme Sylvie Ode

## Contacts formation continue

---

» Pour toute question concernant :

- les candidatures
- le contenu des enseignements
- le planning de formation et les dates
- les lieux de formation
- les examens ...

contacter l'équipe pédagogique

alexis.descatha@rpc.aphp.fr

francois.dolveck@rpc.aphp.fr

armelle.severin@rpc.aphp.fr

secretariat.samu92@rpc.aphp.fr

» Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines

UFR Simone Veil - Santé  
Département DPC et Formation Médicale Continue  
2, Avenue de la Source de la Bièvre  
78180 Montigny-le-Bretonneux  
fc-medecine@uvsq.fr  
01 70 42 94 94 / 01 70 42 92 73 / 01 70 42 94 82

**Nos missions :**

- Inscription administrative
- Suivi du dossier de prise en charge
- Contractualisation
- Convention de stage
- Envoi du diplôme